6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Pêches traditionnelles
14 Octobre 2026, Faro et en ligne

Nicolas Fernandez Munoz (Président du groupe de travail Pêches traditionnelles) a ouvert la séance en remerciant les participants et représentants des institutions européennes et nationales pour leur présence et leur implication.

Validation du compte rendu précédent : adopté à l'unanimité.
Validation de l'ordre du jour : validé avec ajout en question diverses d'un point sur le MSC par Julio Agujetas.

1. Espèces invasives : *Rugulopteryx okamurae*

Mar Roca Mora (CSIC) a présenté le projet RugOBSS, consacré au suivi par satellite de l'algue invasive Rugulopteryx okamurae, détectée pour la première fois en 2015. Elle a souligné ses importants impacts sur les écosystèmes, la pêche et le tourisme, avec des baisses de captures dépassant 50 % dans certaines zones. Le projet combine imagerie satellitaire, intelligence artificielle et observations de terrain pour suivre les accumulations d'algues, malgré les difficultés de détection de la biomasse immergée. Mar Roca Mora a rappelé que les moyens de lutte restent très limités et que l'invasion risque de s'aggraver. Elle a enfin évoqué la recherche de solutions de valorisation de la biomasse, tout en soulignant les contraintes réglementaires et les travaux en cours sur ses émissions de méthane.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) a souligné que le problème ne pouvait plus être considéré comme local. Il a indiqué que l'impact concernait une grande partie de l'écosystème du détroit de Gibraltar et l'ensemble de sa flotte. Il a demandé une meilleure collaboration entre scientifiques et parties-prenantes, que la toxicité éventuelle de l'algue soit étudiée et que les travaux de recherche soient mieux coordonnés. Il a également relevé que les autorités semblent davantage sensibles aux conséquences touristiques qu'aux conséquences pour la pêche.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a indiqué que l'algue commençait à apparaître sur la côte basque française, même si sa présence y était encore moins importante. Il a signalé la disparition progressive de champs de Gelidium, exploités notamment pour l'agar-agar, ainsi que l'appauvrissement des zones de pêche. Il a aussi alerté sur la présence possible d'Ostreopsis, une algue toxique susceptible de provoquer des problèmes de santé, et a demandé des recommandations pour limiter le développement de ces phénomènes.

En réponse à Jorge Gonçalves (Fédération des Açores) qui a décrit la gravité de la situation dans certaines zones des Açores et à Juan Manuel Trujillo (ETF), Mar Roca Mora a précisé que

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

l'espèce était originaire d'Asie, qu'elle pouvait survivre dans des conditions très défavorables et que des études ont effectivement prouvé l'importance des émissions de méthane.

Amanda Perez Perera (DG MARE) a indiqué que la DG MARE et la DG ENV partageaient les constats et recherchaient une initiative européenne, tout en reconnaissant les difficultés à identifier les leviers d'action à ce niveau. En réponse, Mar Roca Mora a proposé de développer des débouchés pour la biomasse, de construire une stratégie européenne et de mettre en place un groupe de travail permanent réunissant les pays touchés ou susceptibles de l'être, notamment l'Espagne, la France, le Portugal, l'Italie et le Maroc. Elle a rappelé que le retrait devait être organisé dans l'eau, à marée haute, plutôt que de se limiter aux algues déjà échouées. Les échanges ont également fait ressortir la nécessité d'étudier des mécanismes de compensation financière pour les pêcheurs et de mieux coordonner les recherches et les mesures de gestion.

2. Étude socio-économique OPP 78

Manuel Acosta (Université de Cadix) a présenté une étude commandée par l'OPP 78 sur la répartition des quotas de thon rouge dans le détroit de Gibraltar et ses effets sur l'emploi. Il a souligné la concentration des quotas entre quelques navires et les difficultés rencontrées par les petites unités pour assurer leur viabilité économique. L'étude a montré que les navires disposant de quotas élevés augmentaient surtout leur productivité, sans créer davantage d'emplois. Les simulations ont indiqué qu'une répartition alternative garantissant un quota minimal aux navires les moins dotés aurait généré 20,2 ETP, contre 7,1 ETP avec le système actuel. Manuel Acosta a conclu que les critères socio-économiques devaient être davantage pris en compte dans la gestion des quotas.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) a estimé que les critères socio-économiques étaient importants pour la gestion des pêcheries et que ce type d'étude permettait de mieux éclairer les décisions.
Miren Garmendia (OPEGUI) a demandé que l'analyse soit étendue à d'autres espèces et que la notion d'emploi couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, et pas seulement les marins et les patrons à bord. Il a indiqué que les modèles utilisés pouvaient être appliqués à d'autres espèces et qu'une autre étude sur l'ensemble de la chaîne était en cours.

Miren Garmendia a également rappelé que la dorade rose avait acquis une valeur importante à l'échelle nationale grâce aux efforts réalisés au Pays Basque. Manuel Acosta a reconnu cette évolution et a rappelé que la pêcherie de thon rouge avait ensuite pris une place croissante.
En réponse à Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO), Manuel Acosta a indiqué que des quotas de thon rouge avaient été achetés en 2025 et 2026 uniquement, les années précédentes le quota n'était pas entièrement consommé, indiquant une plus forte présence de l'espèce dans le détroit.
Nicolas Blanc (SCIAENA) a indiqué que les ONG avaient discuté de la distribution des quotas et a estimé que les États membres devraient s'appuyer sur ces données pour adapter la gestion. Manuel Acosta a précisé que le rapport avait été présenté à la sous-direction de la

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

pêche, mais que sa mise en œuvre dépendait de décisions administratives. Il a évoqué la possibilité de maintenir les volumes des grands navires tout en augmentant ceux des plus petits grâce à l'augmentation du TAC global, tout en reconnaissant que cette évolution pouvait susciter des réticences au sein de l'administration.

3. Définition de la pêche artisanale

Chloé Pocheau (secrétariat du CC SUD) a présenté le projet d'avis conjoint élaboré avec le MEDAC sur la définition de la pêche artisanale.

Maria-José Rico (FECOPPAS) a estimé que la définition proposée pouvait englober des navires très différents et qu'elle ne prenait pas suffisamment en compte l'équipage ni les dimensions socio-économiques. Elle a demandé que le groupe ad hoc poursuive les travaux afin d'aboutir à une définition plus concrète et consensuelle.

Jorge Gonçalves (Fédération des Açores) a également exprimé son désaccord avec l'avis et a contesté la pertinence de critères tels que la puissance du moteur, qu'il a jugée peu représentative du type de pêche pratiqué et de ses effets sur les stocks.

Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) a rappelé qu'en France, le code rural prévoyait une définition fondée notamment sur la détention d'au plus deux navires de moins de 25 mètres et sur la présence du propriétaire à bord.

Sergio Lopez (OPP Burela) a rappelé qu'en plus de la sélection des critères il faudra se pencher sur leur quantification.

Miren Garmendia (OPEGUI) a contesté une approche liée à la puissance du navire, qui n'est pas directement liée à l'effort de pêche.

Francisco Teijeira (OPROMAR) a proposé de distinguer la pêche côtière artisanale de la pêche à petite échelle.

Le groupe a donc fait ressortir la nécessité de poursuivre le travail afin de clarifier les critères et d'intégrer les réalités sociales et économiques sans rendre le dispositif excessivement complexe.

4. Questions diverses : MSC

Julio Agujetas (MSC) a présenté les travaux de révision du standard MSC en cours, destinés à résoudre plusieurs difficultés rencontrées par les acteurs, notamment le niveau jugé trop difficile à atteindre dans le processus de certification. Il a indiqué que la consultation publique était ouverte jusqu'au 8 décembre et que des traductions étaient disponibles. Il a également annoncé une série de séminaires en ligne en anglais du 2 au 6 novembre, avec une session consacrée à l'Espagne le 5 novembre.

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

BILAN :

- **Les membres ont été informés des derniers développements scientifiques concernant la gestion des algues invasives.**

- **Les conclusions de l'étude de l'OPP 78 sur les impacts socio-économiques des décisions de distribution des quotas ont été présentées aux membres**

- **Le projet d'avis sur la définition de la pêche artisanale doit être retravaillé notamment afin d'y inclure des critères socio-économiques.**